



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6)
Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Guericc CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOU, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

Mandataires : P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, J. MICHAUD

Délibération n°2017/003915

Rapport n°1.1.2 - Tarifs de la gestion des déchets 2018

Tarifs de la gestion des déchets 2018

Rapporteurs : Gabriel BAULIEU & François LOPEZ, Vice-Présidents

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
BP 2018	Montant prévu au BP 2018 : Redevance des ménages : 14 175 K€ Redevance des non ménages : 3 099 K€

Résumé :

Ce rapport présente les différents tarifs qui permettent d'équilibrer le budget annexe de la gestion des déchets dans le cadre des missions et des objectifs qui lui ont été fixés. En raison de l'intégration de 15 nouvelles communes dans le cadre de la loi NOTRe, trois grilles tarifaires de redevance incitative sont proposées.

I. Introduction

A/ Intégration de nouvelles communes depuis le 1^{er} janvier 2017

Dans le cadre de la loi NOTRe, 15 communes ont rejoint le Grand-Besançon le 1^{er} janvier 2017.

- neuf communes sont issues de la Communauté de Communes de Dame Blanche Bussière : Bonnay, Chevroz, Cussey sur l'Ognon, Devecey, Geneuille, Mérey Vieilley, Palise, Venise, Vielley,
- six communes sont issues de la Communauté de communes du Val Saint-Vitois : Byans sur Doubs, Pouilley-Français, Roset-Fluans, Saint-Vit, Velesme-Essarts, Villars-Saint-Georges.

La compétence gestion des déchets de ces 15 communes est exercée par le Grand Besançon sans modification du niveau de service et des modalités de facturation pour l'usager. En effet, ainsi que le prévoit la réglementation, les marchés de collecte existants seront repris sans modification substantielle. Par conséquent, la redevance incitative à la « levée » sur ces 15 communes est maintenue jusqu'à l'échéance de ces marchés prévue pour le 31 décembre 2018. Au regard de ces échéances, il a été fait le choix de ne pas modifier le service à l'usager ni les modalités de facturation de la redevance en vigueur initialement sur ces secteurs. Toutefois, il a été décidé de faire converger les volumes des bacs ainsi que les tarifs accessoires (remplacement de bacs, avenant, collecte ponctuelle...), jusqu'à l'harmonisation totale du niveau de service, des modalités de facturation et donc des grilles tarifaires au 1^{er} janvier 2019.

II. Niveaux de service proposés aux usagers selon les secteurs

A/ secteur historique du Grand Besançon

Secteur	Zone tarifaire	Secteurs	Mode de collecte des déchets résiduels	Mode de collecte des déchets recyclables	Service complet (1)	Collecte du verre	Accès déchetteries
Besançon	A	Centre-ville	C2	PAV	OUI Intégré au tarif	PAV	OUI
	B	hors centre-ville (2)	C1	C1	OUI En option payante	PAV	OUI
Autres communes du Grand Besançon	C	54 communes (3)	C1	C0,5	NON	PAV	OUI

B/ secteur historique de Dame Blanche Bussière :

Usagers	Communes	Mode de collecte des déchets résiduels	Mode de collecte des déchets recyclables	Collecte du verre	Accès déchetteries
Ménages	Toutes les communes	C0,5	C0,5	PAV	OUI
Gros producteurs	Toutes les communes	C1	C0,5	PAV	OUI

C/ secteur historique du Val Saint-Vitois :

Usagers	Communes	Mode de collecte des déchets résiduels	Mode de collecte des déchets recyclables	Collecte du verre	Accès déchetteries
Ménages et professionnels	Commune de Saint-Vit	C1	C1	PAV	OUI
Ménages et professionnels	Les autres communes	C1	C0,5	PAV	OUI

C 1 = déchets collectés en bac et en porte à porte 1 fois par semaine

C 2 = déchets collectés en bac et en porte à porte 2 fois par semaine

C 0,5 = déchets collectés en bac et en porte à porte 1 fois par quinzaine

PAV = déchets collectés suivant la fréquence de remplissage des Points d'Apport Volontaire

(1) les ripeurs sortent, présentent et réintègrent les bacs après leur collecte

(2) Concerne Besançon hors centre-ville et diverses rues de communes limitrophes bénéficiant du niveau de service de la zone tarifaire B

(3) Concerne les autres communes du GB sauf diverses rues de communes limitrophes bénéficiant du niveau de service de la zone tarifaire B

L'ensemble des tarifs figurant dans ce rapport permettent d'équilibrer le Budget Annexe Déchets dans le cadre des missions et des objectifs qui lui sont fixés.

III. Tarifs de la redevance incitative pour le secteur actuel du Grand Besançon

Sur les communes correspondant au secteur historique du Grand Besançon, la RI est composée :

- d'une partie abonnement dont le montant est fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition ainsi que du niveau de service correspondant au lieu de résidence de l'utilisateur,
- d'une partie variable dont le montant est fonction du volume du bac mis à disposition et du nombre de présentations de celui-ci à la collecte, quel que soit le niveau de service (c'est-à-dire quelle que soit l'adresse du lieu de présentation du bac). Il est précisé qu'une collecte par mois n'est pas facturée,
- d'une partie variable à la pesée calculée sur la base d'un tarif unique au kg de déchets résiduels collectés.

A/ Prix par kg de déchets résiduels collectés quelle que soit la zone tarifaire :

2018 identique à 2017	2018
0,216 € HT par kg	0,238 € TTC par kg

B/ Tarif de la levée par type de bac quelle que soit la zone tarifaire

Volume	60 L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	750 L	1100 L
Tarif 2018 HT	2,02 €	2,02 €	2,02€	2,24 €	2,50 €	2,92 €	3,30 €	3,89 €
Tarif 2018 TTC	2,22 €	2,22 €	2,22 €	2,46 €	2,75 €	3,21 €	3,63 €	4,28 €
Tarifs 2017 HT	1,84 €	1,84 €	1,84€	2,22 €	2,48 €	2,90 €	3,27 €	3,86 €

Il est précisé que chaque mois d'abonnement donne lieu :

- à deux levées non facturées sur la zone tarifaire A (Centre-ville de Besançon),
- à une levée non facturée sur les autres zones tarifaires.

C/ Tarifs de l'abonnement selon le niveau de service

Zone tarifaire A - Secteur du centre-ville de Besançon

Prix de l'abonnement au service selon le volume et le type de bac proposé

Volume	60 L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	750 L	1100 L
Tarif 2018 HT	88,81 €	145,27 €	178,44 €	229,28 €	303,30 €	440,96 €	650,03 €	928,67 €
Tarif 2018 TTC	97,69 €	159,80 €	196,28 €	252,21 €	333,63 €	485,06 €	715,03 €	1 021,54 €
Tarifs 2017 HT	84,58 €	142,42 €	175,80 €	227,01 €	300,89 €	437,46 €	644,87 €	921,30 €

Zone tarifaire B - Secteur Besançon hors centre-ville

Prix de l'abonnement au service selon le volume et le type de bac proposé

Volume	60 L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	750 L	1100 L
Tarif 2018 HT	78,44 €	122,28 €	148,86 €	189,72 €	251,90 €	363,67 €	534,10 €	760,73 €
Tarif 2018 TTC	86,28 €	134,51 €	163,75 €	208,69 €	277,09 €	400,04 €	587,51 €	836,80 €
Tarifs 2017 HT	74,70 €	119,88 €	146,66 €	187,84 €	249,90 €	360,78 €	529,86 €	754,69 €

Prix de l'option service complet selon le volume du bac

Volume	60 L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	750 L	1100 L
Tarif 2018 HT	10,95 €	19,47 €	23,65 €	31,16 €	42,06 €	59,39 €	90,07 €	129,65 €
Tarif 2018 TTC	12,05 €	21,42 €	26,02 €	34,28 €	46,27 €	65,33 €	99,08 €	142,62 €
Tarifs 2017 HT	9,52 €	17,70 €	21,50 €	28,33 €	40,06 €	58,63 €	88,91 €	127,99 €

Prix de l'option demi service complet selon le volume du bac

Volume	60 L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	750 L	1100 L
Tarif 2018 HT	5,47 €	9,74 €	11,83 €	15,58 €	21,03 €	29,69 €	45,03 €	64,82 €
Tarif 2018 TTC	6,02 €	10,71 €	13,01 €	17,14 €	23,13 €	32,66 €	49,53 €	71,30 €
Tarifs 2017 HT	4,76 €	8,85 €	10,75 €	14,16 €	20,03 €	29,31 €	44,45 €	63,99 €

Ce nouveau service est proposé en habitat collectif, sous certaines conditions et à l'initiative du service lorsque soit la seule prestation de sortie ou soit celle de réintégration des bacs n'est pas réalisée

Zone tarifaire C - Secteur ensemble des 54 communes du Grand Besançon

Prix de l'abonnement au service selon le volume et le type de bac proposé

Volume	60 L	120/140 L	240 L	330 L	500 L	750 L
Tarif 2018 HT	72,67 €	112,86 €	174,51 €	230,61 €	331,95 €	487,96 €
Tarif 2018 TTC	79,94 €	124,15 €	191,96 €	253,67 €	365,15 €	536,76 €
Tarifs 2017 HT	69,21 €	110,65 €	172,78 €	228,78 €	329,32 €	484,09 €

IV. Tarifs de la redevance incitative pour le secteur historique de Dame Blanche Bussière

Sur les communes correspondant au secteur historique de la Dame-Blanche-Bussière, la Redevance Incitative est composée :

- d'une partie « accès au service » dont le montant est fixe et forfaitaire quel que soit le volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition,
- d'une partie « abonnement » forfaitaire dont le montant est fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition,
- d'une partie forfaitaire correspondant à la facturation de 12 levées obligatoires par an (une levée obligatoire par mois), fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition,
- d'une partie variable correspondant aux levées supplémentaires, fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition.

Tarifs HT (tarifs identiques à 2017)

Volume du bac	Accès au service (a)	Abonnement (b)	Facturation de 12 levées (c)	Total fixe (a+b+c)	Levée supplémentaire
60 litres	28,55 €	42,31 €	27,98 €	98,84 €	2,34 €
80 litres (1)	28,55 €	56,41 €	37,31 €	122,26 €	3,11 €
140 litres	28,55 €	98,77 €	65,24 €	192,55 €	5,44 €
240 litres	28,55 €	169,34 €	111,82 €	309,70 €	9,32 €
500 litres	28,55 €	352,78 €	232,95 €	614,28 €	19,41 €
660 litres (1)	28,55 €	465,54 €	307,64 €	801,72 €	25,64 €
750 litres	28,55 €	529,02 €	349,59 €	907,15 €	29,13 €

Tarifs TTC (tarifs identiques à 2017)

Volume du bac	Accès au service (a)	Abonnement (b)	Facturation de 12 levées (c)	Total fixe (a+b+c)	Levée supplémentaire
60 litres	31,40 €	46,54 €	30,78 €	108,72 €	2,57 €
80 litres (1)	31,40 €	62,05 €	41,04 €	134,49 €	3,42 €
140 litres	31,40 €	108,65 €	71,76 €	211,81 €	5,98 €
240 litres	31,40 €	186,27 €	123,00 €	340,67 €	10,25 €
500 litres	31,40 €	388,06 €	256,25 €	675,71 €	21,35 €
660 litres (1)	31,40 €	512,09 €	338,40 €	881,89 €	28,20 €
750 litres	31,40 €	581,92 €	384,55 €	997,87 €	32,04 €

(1) Afin d'harmoniser la gamme de bacs, ces modèles ne sont plus proposés en remplacement depuis le 1^{er} janvier 2017

V. Tarifs de la redevance incitative pour le secteur historique du Val Saint-Vitois

Sur les communes correspondant au secteur historique du Val Saint-Vitois, la RI est composée :

1/ pour ce qui concerne l'habitat individuel :

- d'une part « abonnement » par foyer dont le montant est fixe et forfaitaire quel que soit le volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition,
- d'une partie forfaitaire correspondant à la facturation de 18 levées obligatoires, fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition ainsi que du nombre de personnes composant le foyer,
- d'une partie variable correspondant aux levées supplémentaires, fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition.

2/ pour ce qui concerne l'habitat collectif :

- d'une part « abonnement » par foyer dont le montant est fixe et forfaitaire,
- d'une part forfaitaire « de base » correspondant à la mise à disposition de 25 litres de volume de bac pour déchets résiduels par semaine et par personne. Le montant de cette part forfaitaire peut varier selon quatre paliers en fonction du besoin réel.

3/ pour les usagers professionnels :

- d'une partie forfaitaire sur la base de 18 levées par an, fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition,
- d'une partie variable correspondant aux levées supplémentaire, fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition,
- d'une partie forfaitaire fonction du volume du bac pour déchets recyclables mis à disposition et de la fréquence de collecte.

A/ Ménages disposant de bacs à usage individuel

Tarifs HT

Nombre de personnes	Volume du bac	Abonnement par an	Forfait 18 levées par an	Coût de la levée supplémentaire
1	140 litres	55,45 €	30,00 €	1,82 €
2	140 litres	55,45 €	74,55 €	1,82 €
3	140 litres	55,45 €	111,82 €	1,82 €
3	240 litres	55,45 €	131,82 €	3,64 €
4	240 litres	55,45 €	149,09 €	3,64 €
5	240 litres	55,45 €	186,36 €	3,64 €
6	240 litres	55,45 €	223,64 €	3,64 €
7	240 litres	55,45 €	260,91 €	3,64 €

Résidence secondaire : tarif pour 1 habitant avec bac de 140 litres

Caravane ou mobil-home : moitié du tarif résidence secondaire

Tarifs TTC

Nombre de personnes	Volume du bac	Abonnement par an		Forfait 18 levées par an		Coût de la levée supplémentaire 2018 (identique à 2017)
		2018	Rappel 2017	2018	Rappel 2017	
1	140 litres	61 €	60 €	33 €	33 €	2 €
2	140 litres	61 €	60 €	82 €	82 €	2 €
3	140 litres	61 €	60 €	123 €	123 €	2 €
3	240 litres	61 €	60 €	145 €	145 €	4 €
4	240 litres	61 €	60 €	164 €	164 €	4 €
5	240 litres	61 €	60 €	205 €	205 €	4 €
6	240 litres	61 €	60 €	246 €	246 €	4 €
7	240 litres	61 €	60 €	287 €	287 €	4 €

B/ Ménages disposant de bacs à usage collectif

Tarifs HT

Nombre de personnes	Abonnement	Forfait 25 litres/pers. / semaine	Base 25 litres/pers. / semaine	Si plus de 25 litres par personne par semaine		
				De 25,1 à 32 litres/pers./ semaine	De 32,1 à 39 litres/pers./ semaine	Plus de 39 litres/pers./ semaine
1	55,45 €	30,00 €	85,45 €	103,64 €	121,82 €	140,00 €
2	55,45 €	74,55 €	130,00 €	148,18 €	166,36 €	184,55 €
3	55,45 €	111,82 €	167,27 €	185,45 €	203,64 €	221,82 €
4	55,45 €	149,09 €	204,54 €	222,73 €	240,91 €	259,09 €
5	55,45 €	186,36 €	241,81 €	260,00 €	278,18 €	296,36 €
6	55,45 €	223,64 €	279,09 €	297,27 €	315,45 €	333,64 €
7	55,45 €	260,91 €	316,36 €	334,55 €	352,73 €	370,91 €

Tarifs TTC de 2018

Nombre de personnes	Abonnement	Forfait 25 litres/pers. / semaine	Base 25 litres/pers. / semaine	Si plus de 25 litres par personne par semaine		
				De 25,1 à 32 litres/pers./ semaine	De 32,1 à 39 litres/pers./ semaine	Plus de 39 litres/pers./ semaine
1	61 €	33 €	94 €	114 €	134 €	154 €
2	61 €	82 €	143 €	163 €	183 €	203 €
3	61 €	123 €	184 €	204 €	224 €	244 €
4	61 €	164 €	225 €	245 €	265 €	285 €
5	61 €	205 €	266 €	286 €	306 €	326 €
6	61 €	246 €	307 €	327 €	347 €	367 €
7	61 €	287 €	348 €	368 €	388 €	408 €

Rappel des Tarifs TTC de 2017

Nombre de personnes	Abonnement	Forfait 25 litres/pers. / semaine	Base 25 litres/pers. / semaine	Si plus de 25 litres par personne par semaine		
				De 25,1 à 32 litres/pers./ semaine	De 32,1 à 39 litres/pers./ semaine	Plus de 39 litres/pers./ semaine
1	60 €	33 €	93 €	113 €	133 €	154 €
2	60 €	82 €	142 €	162 €	182 €	203 €
3	60 €	123 €	183 €	203 €	223 €	244 €
4	60 €	164 €	224 €	244 €	264 €	285 €
5	60 €	205 €	265 €	285 €	305 €	326 €
6	60 €	246 €	306 €	326 €	346 €	367 €
7	60 €	287 €	347 €	367 €	387 €	408 €

C/ Usagers non ménages

Bacs pour déchets résiduels

Tarifs HT

Volume du bac	Forfait 18 levées par an	Levée supplémentaire
140 litres	132,73 €	1,33 €
240 litres	226,36 €	2,26 €
500 litres	472,73 €	4,73 €
660 litres (1)	623,64 €	6,24 €
750 litres	726,36 €	7,26 €

Tarifs TTC

Volume du bac	Forfait 18 levées par an		Levée supplémentaire	
	2018	Rappel 2017	2018	Rappel 2017
140 litres	146 €	144 €	1,46 €	1,44 €
240 litres	249 €	246 €	2,49 €	2,46 €
500 litres	520 €	513 €	5,20 €	5,13 €
660 litres (1)	686 €	677 €	6,86 €	6,77 €
770 litres	799 €	789 €	7,99 €	7,69 €

(1) Afin d'harmoniser la gamme de bacs, ce modèle ne sera plus proposé en remplacement à compter du 1^{er} janvier 2017

Bacs pour déchets recyclables

Tarifs HT

Fréquence de collecte tous les 15 jours	
Volume du bac	Tarif
140 litres	43,62 €
180 litres (1)	56,07 €
240 litres	74,76 €
330 litres	105,92 €
500 litres	155,75 €
660 litres (1)	205,59 €
770 litres	239,85 €
Autres communes	

Fréquence de collecte hebdomadaire	
Volume du bac	Tarif
140 litres	72,69 €
180 litres (1)	93,45 €
240 litres	124,60 €
330 litres	176,52 €
500 litres	259,58 €
660 litres (1)	342,65 €
770 litres	399,75 €
Commune de Saint-Vit	

Tarifs TTC

Fréquence de collecte tous les 15 jours		
Volume du bac	Tarif 2018	Rappel tarif 2017
140 litres	47,98 €	47,36 €
180 litres (1)	61,68 €	60,89 €
240 litres	82,24 €	81,18 €
330 litres	116,51 €	115,01 €
500 litres	171,33 €	169,13 €
660 litres (1)	226,15 €	223,25 €
770 litres	263,84 €	260,45 €
Autres communes		

Fréquence de collecte hebdomadaire		
Volume du bac	Tarif 2018	Rappel tarif 2017
140 litres	79,96 €	78,93 €
180 litres (1)	102,80 €	101,48 €
240 litres	137,06 €	135,30 €
330 litres	194,17 €	191,68 €
500 litres	285,54 €	281,88 €
660 litres (1)	376,92 €	372,08 €
770 litres	439,73 €	434,09 €
Commune de Saint-Vit		

(1) Afin d'harmoniser la gamme de bacs, ces modèles ne sont plus proposés en remplacement depuis le 1^{er} janvier 2017

VI. Autres tarifs communs à tous les secteurs

A/ Les tarifs de remplacement des récipients

Capacité des conteneurs	Tarif 2018 en € HT identique à 2017	Tarifs 2018 TTC
60 litres	35,45	39,00
120/140 litres	35,45	39,00
240 litres	40,91	45,00
330 litres	71,82	79,00
500 litres	143,64	158,00
750 litres	161,82	178,00
1 100 litres	299,09	329,00

Le tarif « remplacement récipient » est appliqué en cas de remplacement du récipient entier après sinistre ou vol lorsque la responsabilité des services de la CAGB n'est pas engagée.

Ce tarif est composé du prix actualisé d'acquisition des bacs découlant du marché en cours, majoré du coût de livraison.

B/ Mise à disposition de conteneurs sur des périodes de courtes durées

Ce tarif par bac de déchets résiduels est applicable à chaque demande de mise à disposition inférieure à un mois. Ces demandes émanent principalement d'associations ou d'organismes publics et privés dans le cadre de l'organisation de manifestations ponctuelles.

Ce tarif est composé d'une partie forfaitaire à laquelle vient s'ajouter une partie variable (levée ou levée + pesée le cas échéant). Cette part variable correspond au tarif « levée supplémentaire » du secteur concerné. Concernant le secteur historique du Val Saint-Vitois, le tarif pris en compte est celui correspondant aux usagers non ménages.

Partie forfaitaire	Rappel tarifs 2017 en € HT	Proposition de tarifs 2018 en € HT	Tarifs 2018 en € TTC
Bac à 2 roues	26,36	27,27 €	30,00 €
Bac à 4 roues	48,18	49,09 €	54,00 €

C/ Tarif spécifique : Collecte ponctuelle de conteneurs et de Points d'Apport Volontaire

Ce tarif est applicable notamment dans le cas d'une demande de rattrapage de collecte de déchets émanant d'un usager n'ayant pas pu être collecté dans le cadre normal du circuit de collecte pour des raisons non imputables aux services de la CAGB ou de la commune.

Ce tarif calculé à l'heure, est fixé à 53,00 € HT pour 2018 et 58,30 € TTC (rappel 2017 : 52,00 HT), toute heure débutée étant facturée intégralement.

D/ Tarif de l'avenant

Durant toute la vie du contrat d'abonnement au Service Public d'Elimination des Déchets, les demandes de modification de contrat (avenants) donnant lieu à un déplacement de personnel, sont soumises à facturation dès la deuxième demande, à l'exception des cas suivants qui ne donnent pas lieu à facturation :

- lors de la création et de la clôture du contrat
- à l'occasion d'une intervention liée à l'entretien du bac, à son remplacement total suite à disparition ou détérioration dans des circonstances n'engageant pas la responsabilité du titulaire
- lors d'une intervention sur un bac pour déchets recyclables, hormis en cas de disparition ou dégradation engageant la responsabilité du titulaire
- lors d'une demande de remplacement de bac pour déchets résiduels par un autre bac de volume plus important

Tout avenant supplémentaire sera facturé unitairement et forfaitairement au tarif de : **32,00 €HT** pour 2018 et 35,20 €TTC (rappel 2017 : 31,00 € HT)

E/ Tarif intervention

Ce tarif forfaitaire s'applique notamment dans le cas d'un déplacement injustifié à la suite d'une prise de rendez-vous chez l'usager ainsi que dans certaines situations induites par le non-respect des prescriptions figurant dans le Règlement de Collecte. Il est constitué d'une partie main d'œuvre ainsi que d'une partie liée à l'utilisation d'un véhicule utilitaire.

Le tarif horaire est fixé à : **32,00 € HT** pour 2018 et 35,20 € TTC (rappel 2017 : 31,00 € HT)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les montants des tarifs 2018 de la gestion des déchets entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0